Zeitschrift: Anzeiger für schweizerische Geschichte und Alterthumskunde = Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses

Band: 1 (1855-1860)

Heft: 5-3

Artikel: Convention passée en 1179 entre le comte de Savoie et l'évêque de Sion

Autor: J.-J.H.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-544511

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

besass. 1173 Beromünster (Kopp II, 205. n. 8. 206. n. 1), 1291 Herrschaft Oesterreich (Eb. II, 187. 189. n. 1), die Grafen von Lenzburg.

Engelberg (Maria), die einzige Pfarre, deren Kollatur beim Kloster geblieben ist.

Giswil (S. Bartholomäus und Laurentius). Den Kirchensatz hatte Murbach (Kopp l. l.), 1291 Herrschaft Oesterreich.

Kerns (Maria Magdalena und Gallus). Kirchensatz 1173 Grafen von Lenzburg (Kopp II, 205, n. 8. 206, n. 1). Beromünster. Kl. Engelberg (Helv. Sacra). Aelteste Urkunde 1036.

Lungern (S. Katharina). Den Kirchensatz hatten die Freien von Wollhusen (Kopp II, 205, n. 6). Kl. Engelberg (Helv. S.)

Sachselen (S. Theodul. S. Martin). Aelteste Urkunde 1036.

Sarnen (S. Peter und Paul). Der Kirchensatz stand 1173 bei den Grafen von Lenzburg. Stift Beromünster. Aelteste Urkunde von 848 (Businger Gem. Unterw. p. 102).

In Nidwalden zwei:

Buochs (S. Martin). Den Kirchensatz hatte das Kloster Engelberg. Aelteste Urkunde von 1157 (Kopp II, 193, n. 2). Filialen waren Beggenried (S. Heinrich und Andreas) und Ematten (S. Jakob).

Stans (S. Peter und Paul) in Urkunden Stannes. Den Kirchensatz hatte das Kloster Murbach, 1291 Herrschaft Oesterreich (Kopp II, 187. 189, n. 1), dann Kloster Engelberg. Die ursprüngliche Kirche war St. Jakob im Ennetmoos. Filialen von Stans waren: Hergiswyl (St. Niklaus) und Wolfenschiessen (S. Maria und Bartholomäus). Aelteste Urkunde vom Jahr 1350; für beide Orte (Kopp II, 128, n. 4).

Convention passée en 1179 entre le comte de Savoie et l'évêque de Sion.

Observations préliminaires. — Au douzième siècle la vallée du Rhône était divisée en deux parties, dépendantes de deux autorités rivales qui cherchaient à établir leur suprématie sur tout le pays. La maison de Maurienne possédait la majeure partie du Bas-Vallais: l'église épiscopale de Sion exerçait la puissance temporelle sur le Haut; mais encore ici le comte de Maurienne avait des terres attenantes aux domaines de l'évêque, tandis que ce prélat ou son église possédait dans le Bas-Vallais des fiefs qui touchaient à ceux du comte. Fréquentes étaient les collisions entre le prince séculier et le chef du diocèse. Suspendues par un contrat, les hostilités éclataient plus violentes à la première occasion. On sait qu'en 1260 Pierre de Savoie et Henri de Rarogne, évêque de Sion, voulant mettre un terme à des débats sans cesse renaissants et funestes aux deux partis, convinrent de faire un traité qui aurait pour objet l'échange de leurs seigneuries dispersées et comme enclavées les unes dans les autres. On sait aussi que cet accord, qui désignait la Morge comme limite entre les terres du comte et celles de l'évêque, fut annulé à la mort du premier (en 1268), puis remplacé, après plus d'un siècle (en 1384 et 1392), par un traité définitif; enfin que les Haut-Vallaisans ayant fait en 1475 la conquête du Bas-Vallais, mirent fin à la domination savoisienne dans cette contrée. [1])

[1]) Voir pour plus de détails l'excellent mémoire de M. le baron F. de Gingins-La-Sarraz, qui a pour titre: *Développement de l'indépendance du Haut-Vallais et conquête du Bas-Vallais.*

Longtemps avant que le comte Pierre songeât à faire cesser par un traité la cause de déplorables conflits entre les deux parties du Vallais, un des ses ancêtres avait eu la même pensée. Le fondateur de l'illustre abbaye de Haute-Combe, Amédée III, comte de Maurienne, avant de partir pour la Terre-Sainte, avait (selon toute apparence) cédé à St-Guérin, évêque de Sion, les terres de Louèche et de Naters, conquises dans le Haut-Vallais, en échange des seigneuries de Saillon et d'Orsières dans le Bas-Vallais. Ayant pris la croix, Amédée III partit en 1147 avec Louis VII, roi de France, pour la Palestine. A son retour ayant abordé à Nicosie, capitale de l'île de Chypre, il y mourut le 1er avril 1148, laissant plusieurs enfants, dont l'aîné, Humbert III, dit *le Saint*, qui lui succéda, commença son règne sous la tutelle de St-Amédée, évêque de Lausanne. Humbert III fut le premier prince de Maurienne qui prit le titre de comte de Savoie. Ce prince et l'évêque Conon, ayant pour médiateur l'archevêque de Tarantaise, métropolitain du diocèse de Sion, firent un traité dont nous donnons ici le texte, que nous avons copié sur l'original.

» *Concordia inter Humbertum III comitem Sabaudiae et Cononem episcopum Sedunensem mediante Aimone Tarantasiensi archiepiscopo* 1179.«

» *Notvm sit omnibus sane intelligentibus quod de controuersia que uersabatvr inter comitem Vmbertum et Sedvnensem ecclesiam presentibus baronibus tam comitis quam Sedvnensis episcopi per manum Aimonis uenerabilis Tarentasiensis archiepiscopi conuentio talis facta est. Comes de cetero non recipiat hominem episcopi nisi salua episcopi fidelitate. nec episcopus hominem comitis nisi salua comitis fidelitate. Item episcopus non iuret de nouo alicui hominum comitis munitionem aliquam. nisi occasione antiqui feodi. et comes e conuerso. Item comes auxilium prestet episcopo ad stratam suam conseruandam. et episcopus comiti e conuerso. Item episcopus prestet comiti auxilium ad . . . . . illesam conseruandam . . . . . .* [2]. *Item comes reddidit ecclesie Sedunensi omnem terram illam et homines quos ecclesia Sedunensis possidebat anno quo Amedevs pater eivs Iherosolumas profectus. est. et episcopvs comiti e conuerso. ita tamen quod utrique illorum tam episcopo quam comiti liceat mouere questionem tam super terram quam super homines infra annum quo conuentio ista facta est. anno uidelicet incarnationis domini M. C. LXX̊. IX̊. Quod si infra annum questio mota fuerit. et iusta impediente necessitate terminari non poterit. anno elapso infra XL dies ante dominum Tarentasiensem archiepiscopum terminetur. ac de cetero omnis questio sopiatur. et neutri istorum super questione aliqua liceat guerram facere. sed audienciam domini Tarentasiensis archiepiscopi adeant. et eius iudicio adquiescant. Quod si alter illorum adquiescere contempserit non liceat guerram facere nisi elapso spacio XL dierum. Hec omnia supradicta promiserunt tam comes quam episcopus per manum domini Aimonis Tarentasiensis archiepiscopi se bona fide obseruaturos. et insuper ex parte comitis iurauerunt barones isti. Willelmus de festerna* [3]. *Borcardus de alio* [4]. *Girovdus de bax* [5]. *Warnerus de bax. Aimo de Sellun* [6]. *Falco de concisa* [7]. *Vdricus bouers. Renaudus de oitiez* [8]. *Vmbertus de contez* [9]. *Lodoicus de grangel* [10]. *Ex parte episcopi iurauerunt. Petrus de turre* [11]. *Willelmus de montiouet* [12]. *Conradus de tona. Willelmus uicedomnus. Rodulfus de leuca* [13]. *Willelmus maior de Sirro* [14]. *Willelmus de martiniaco* [15]. *Willelmus de chamosun* [16]. *Borcardus de ardun* [17]. *Menfredus de alio. Talis uero fuit tenor iuramenti quod si comes uel episcopus in aliquo contra pactionem suprascriptam uenire presumpserit. quod absit. omnes illi qui sacramentum prestiterunt. ad uocationem domini Tarentasiensis ubicunque ipse preceperit obsides permaneant. donec de iniuria illata plenarie satisfactvm fuerit.«* (cire informe dans une boîte en fer blanc.)

[2]) Cet article est presque entièrement effacé ou raturé.

[3]) *Festerna,* dont nous ignorons la position, est nommé deux fois dans le Cartulaire du Chapitre de Notre-Dame de Lausanne, p. 423. [4]) *Alium,* Aigle. [5]) Bex. [6]) Saillon? [7]) Concise, à 2 lieues de Grandson. [8]) Orsières? dans le Bas-Vallais. [9]) Conthey. [10]) Granges, entre Sion et Sierre. [11]) La-Tour-Châtillon. [12]) Montjou, soit le Grand-St.-Bernard. [13]) Louèche. [14]) Sierre. [15]) Martigny. [16]) Chamoson. [17]) Ardon.

Tout acte, qui contribue à éclairer l'histoire du Vallais pendant la période féodale, est un monument précieux. Le contrat qu'on vient de lire est remarquable à divers égards.[18]) Il serait à désirer que l'on fît d'autres découvertes de ce genre.

J.-J. H.

18) Cette charte a paru, sans commentaire, dans les *Documenti Sigilli e Monete*, publiés en 1833 à Turin par MM. Cibrario et Promis.

KUNST UND ALTERTHUM.

La pierre de Regny.

Il est aux portes de Genève une vallée pittoresque que malgré sa beauté nous parcourons rarement; c'est celle qui s'étend au loin comme un lac de verdure entre le Môle et les Brezons, les Voirons et le Salève. Du revers de cette dernière montagne l'étranger aperçoit dans les ondulations de cette belle plaine l'Arve jaunâtre qui rappelle le classique Méandre, le village coquet d'Esery qui se cache dans l'ombre de ses noyers, la flèche du clocher de Regnier s'élevant à côté de sapins aussi anciens qu'elle. Çà et là à côté de manoirs en ruines, des bouquets de chênes séculaires attestent l'existence d'une antique forêt. C'est au coeur de cette riche vallée, au milieu d'un magnifique bois de chênes que nous voulons conduire l'archéologue. Au seul mot de chênes l'on devinera probablement de quoi il s'agit; les druides et leurs mystères se rattachent trop bien au δρῦς des Grecs. Cependant nous n'oserions pas vous rappeler cette étymologie, s'il ne s'agissait que d'un simple bloc erratique enrichi d'une renommée qu'il ne mériterait pas; non, c'est sur une vraie pierre aux fées que nous voulons attirer votre attention. Entouré de plusieurs éminences, peut-être des tumulus, le beau *dolmen* de Regny reporte la pensée dans les bruyères mystérieuses de la Bretagne et dans les plaines de Carnac. Ce dernier vestige des Allobroges et de leurs prêtres est trop remarquable pour ne pas essayer d'en donner de notre mieux une description. Les chênes environnants taillés en forme de palmiers ont une hauteur prodigieuse et occupent une grande étendue. Placée au bord d'un champ de blé, l'entrée du dolmen regarde l'intérieur du bois et paraît dirigée vers le levant. Le plateau de granit brut qui sert de *tectum* repose sur trois soutiens hauts d'environ 40 pieds, mais enfoncés en terre; un quatrième bloc de forme et de grandeur semblables aux précédants gît à terre; il semble avoir aussi servi dans l'origine à supporter la table et a laissé dans sa chûte un assez large interstice. Quant au plateau lui-même, il a environ 80 pieds carrés de surface et 3 pieds d'épaisseur (en moyenne). Il est incliné vers le levant. A l'entrée de cette grotte artificielle se trouve une épaisse dalle de granit de forme à peu près quadrangulaire située à fleur de terre; elle paraît avoir servi d'escalier pour entrer dans l'intérieur du dolmen. De plus, une enceinte circulaire formée par plusieurs piquets de granit informes aujourd'hui au niveau du sol, entoure l'entrée de l'autel druidique et complète le monument. La beauté du site où se trouve placé ce dolmen et son aspect grandiose et sauvage a engagé l'année dernière notre célèbre Diday à en faire le sujet d'un tableau. Les antiquités romaines dé-